

Marseille, mardi 17 octobre 2017

Etat des lieux des nuisances olfactives en 2016

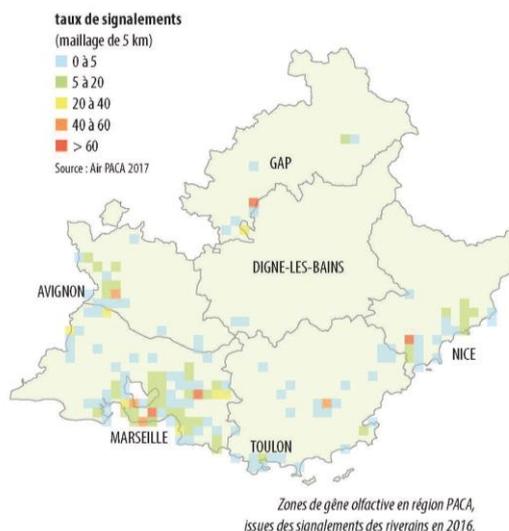
La surveillance des nuisances olfactives fait appel au nez humain. Il existe deux dispositifs complémentaires : le signalement spontané des odeurs gênantes par les habitants de la région et le jury de nez. Constitué de riverains bénévoles, ce dernier est formé à reconnaître les odeurs et participe à des observations mensuelles. Les principales conclusions des signalements et des observations d'odeurs 2016 sont compilées ci-dessous.

Des signalements d'odeurs des riverains en baisse en 2016

En 2016, 1500 mauvaises odeurs ont été signalées à Air PACA. Ce nombre est en baisse par rapport à 2015 (année marquée par un incident industriel à l'origine de plus de 500 signalements, 2700 au total sur l'année) et 2014 (1800 déclarations de nuisances olfactives). Les signalements spontanés d'odeurs de la part de tous les riverains sont principalement liés aux déchets ménagers et à l'industrie.

Trois principales zones concentrent les signalements :

- les Bouches-du-Rhône (Martigues, Ensues-la-Redonne et [Gardanne](#)) où les odeurs sont principalement d'origine industrielle (43 %) et liées aux déchets ménagers (28 %),
- les Hautes-Alpes ([Ventavon](#)) où 82 % des signalements sont liés aux déchets ménagers,
- les Alpes-Maritimes ([Grasse](#)) où 70 % des signalements sont liés à une station d'épuration industrielle.



Des nuisances olfactives près d'un jour sur 5 en PACA

En 2016, le taux de perception (rapport entre le nombre de perceptions et le nombre d'observations) est en hausse : 18 % en 2016 contre 14 % en 2015. Les odeurs perçues sont essentiellement liées au secteur industriel, au transport et aux divers brûlages. Ce constat est issu des observations réalisées par l'ensemble du jury de nez bénévoles de la région (près de 120 citoyens), présents essentiellement dans les Bouches-du-Rhône (71 nez). D'autres départements n'en ont quasiment pas mais ce n'est pas forcément un signe d'absence de nuisances olfactives. Constat des départements qui ont le plus de nez :

- diminution importante du taux de perception dans le Var (12 % en 2016 contre 28 % en 2015), diminution en lien avec l'amélioration de la situation olfactive sur la commune du [Cannet-des-Maures](#),
- une augmentation du taux de perception dans les Bouches-du-Rhône (15 % en 2016 contre 10 % en 2015), en lien avec une augmentation des nuisances olfactives générées par le brûlage en hiver.

D'autres nuisances peuvent être déclarées sur l'application Signalement Air



Depuis janvier 2016, cette application, qui permettait initialement de signaler des nuisances olfactives en temps réel dans toute la région PACA, permet dorénavant de signaler tout type de nuisances (brûlages de déchets verts, incidents industriels, bruit...). L'année 2017 sera la première année dédiée à l'analyse de ces nouvelles nuisances.

En savoir plus : [bilan complet de la surveillance régionale des odeurs et les actions de réduction](#)